

2019 DFPE 83 Subvention (2.802.094 euros), prorogation et avenants n°2 et 3 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU, relatives au fonctionnement de treize de ses établissements d'accueil de la petite enfance.

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 25 au 27 septembre 2017, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU relative au fonctionnement d'un quatorzième établissement d'accueil de la petite enfance, ouvert fin août 2017 dans le 13^{ème} arrondissement.

La capacité d'accueil totale pour l'ensemble de ces 14 établissements est de 540 places.

Ces conventions d'une durée respective de 3 ans, et de 2 ans et 4 mois (pour l'établissement « Une ronde autour du monde » ayant ouvert fin août 2017), viendront à échéance le 31 décembre 2019. Elles insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Par une délibération, au Conseil de Paris des 1er au 4 avril 2019, vous a été présenté le principe d'une prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations.

Pour l'année 2019, il est proposé de signer des avenants n°2 et 3 à ces conventions, qui fixent :

- la subvention municipale pour l'année 2019 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Ces mêmes avenants prorogent d'un an les conventions pluriannuelles d'objectifs du 27 décembre 2016 ainsi que celle du 9 octobre 2017 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU, fixant ainsi les dates d'échéance au 31 décembre 2020.

Au vu du budget présenté pour 2019 et annexé à l'avenant, il est proposé de fixer la subvention globale à 2.802.094 euros.

Cette subvention globale comprend :

- une subvention pour la crèche collective située 16/20, rue des Meuniers (12e) de 72.430 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 5, passage Chanvin (13e) de 406.768 euros,

- une subvention pour la crèche collective située 9/11, rue de la Santé (13e) de 29.060 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil situé 15/21, avenue Claude Régaud (13e) de 170.834 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 8, place Farhat Hached (13^e) de 139.634 euros
- une subvention pour la crèche collective située 40, rue Boulard (14e) de 44.388 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 39 bis, avenue René Coty (14e) de 936.795 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 26, rue du Saint Gothard (14e) de 39.986 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 29 boulevard Saint Jacques (14e) de 262.503 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 26 bis, rue du Faubourg Saint Jacques (14e) de 83.232 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 6/8, rue Dulac (15e) de 184.693 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 6, rue Colette Magny (19e) de 147.017 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 15, Allée des Eiders (19e) de 117.102 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 5, rue Adolphe Mille (19e) de 167.652 euros,

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité de l'établissement concerné.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU les avenants aux conventions, ci-joints, qui fixent la subvention pour chacun des établissements et dont le total est de à 2.802.094 euros au profit des établissements et qui proroge d'un an les conventions pluriannuelles d'objectifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris